

QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS PRIS EN CHARGE ?

- Création de haies sur talus anti-érosives à mi-pente ou en ceinture de bas-fonds (haie sur talus située entre la culture et la prairie humide de bas fond).
- Restauration d'anciens talus en les rechargeant en terre végétale et/ou en les plantant de nouveaux arbres.
- Déplacement d'entrées de champ mal positionnées par rapport aux écoulements d'eau.
- Création de fossés le long des talus anti-érosifs et de mares de bout de champ pour favoriser l'infiltration de l'eau.
- Plantation de haies favorisant le maillage bocager.
- Plantation de petits bosquets de pente.

Pour ériger le talus, la terre est prise directement dans le champ sans que cela ne réduise la fertilité.

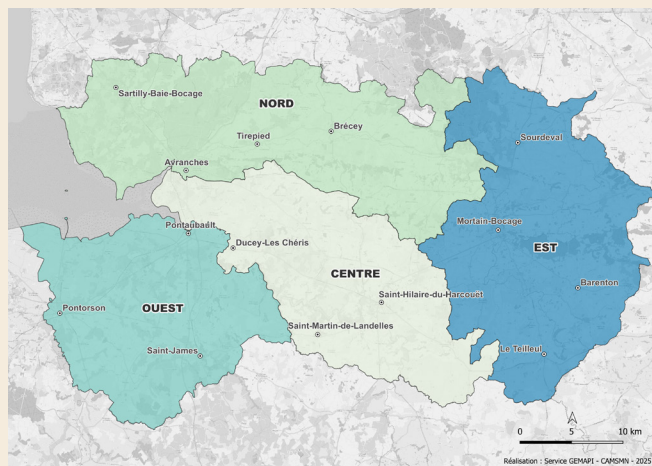


QUELS COÛTS POUR LE BÉNÉFICIAIRE ?

Pour les haies sur talus et haies à plat anti-érosives, les déplacements d'entrées de champs, la création de fossés et zones tampon, aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires.

Les travaux sont financés à 100%
par les Agences de l'Eau,
la Région Normandie
et la CAMSMN

RENSEIGNEMENTS



SECTEUR NORD : 06 67 17 45 96

SECTEUR OUEST : 06 40 92 25 79

SECTEUR CENTRE : 06 87 54 45 36

SECTEUR EST : 07 85 93 55 72

Plus d'informations sur
service.gemapi@msm-normandie.fr
ou sur www.msm-normandie.fr



Communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie



Et si on plantait ?

RESTAURATION du BOCAGE



MAÎTRISER LES RUISSELLEMENTS ET L'ÉROSION :

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie mène des actions de lutte contre l'érosion et les ruissellements à travers un programme de recomposition bocagère.

Cet engagement territorial est rendu possible grâce aux aides financières des Agences de l'Eau et de la Région Normandie.



Coulées de boues et érosion de sol
Commune de Saint-Aubin-de-Terregatte

REPLANTER DES HAIES BOCAGÈRES, POUR QUOI FAIRE ?

- Ralentir le ruissellement, et donc l'érosion des terres agricoles
- Recharger les nappes phréatiques
- Diminuer l'intensité des crues
- Préserver la qualité de l'eau
- Améliorer la fertilité des sols
- Protéger les cultures et les animaux face aux intempéries (pluie, vent, soleil)
- Accueillir les auxiliaires des cultures (coccinelles, carabes, buses...)
- Préserver la biodiversité en lui offrant un lieu d'habitat ou de passage
- Fournir du bois à revendre ou à utiliser en chauffage
- Éviter la dispersion des pesticides lors de la pulvérisation
- Marquer la limite de champ



LES PROGRAMMES DE RECOMPOSITION BOCAGÈRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les programmes de plantations concernent tout le territoire de la communauté d'agglomération, qui contient une partie de trois bassins versants :
- Bassin versant de la Sélune
- Bassin versant de la Sée
- Bassin versant du Couesnon

Basés sur le volontariat, les projets sont établis en partenariat avec les agriculteurs et doivent avoir un intérêt environnemental intéressant.

La visite se déroule de la façon suivante :

